

Réunion du Conseil municipal
du lundi 24 juin 2019 à 13h30
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 18 juin 2019

Compte-rendu sommaire

Service des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

AFFAIRES GÉNÉRALES**1 Désignation du/de la conseiller-e municipal-e chargé-e de présider au vote des comptes administratifs 2018 de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame.**

Il est demandé au Conseil de désigner Monsieur Abdelaziz MELIANI pour présider au vote des comptes administratifs 2018 de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame.

Adopté

2 Approbation du compte de gestion 2018 de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve du règlement et l'apurement par le juge des comptes, les opérations effectuées pendant la gestion 2018 et se présentant comme suit:

BUDGET PRINCIPAL**Section de fonctionnement**

Dépenses	Recettes
Mandats émis 394 985 560,85 :	Titres émis : 427 949 740,94
	Résultat de l'exercice 32 964 180,09 :
	Résultat cumulé : 35 844 180,09

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Mandats émis 104 437 232,87 :	Titres émis : 91 023 433,16
	Résultat de l'exercice : -13 413 799,71
	Résultat cumulé : -19 467 340,90

BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE**Section de fonctionnement**

Dépenses	Recettes	
Mandats émis : 576 747,99	Titres émis :	579 192,44
	Résultat de l'exercice :	2 444,45
	Résultat cumulé :	66 164,34

Section d'investissement

Dépenses	Recettes	
Mandats émis : 1 750,28	Titres émis :	24 611,80
	Résultat de l'exercice :	22 861,52
	Résultat cumulé :	91 845,35

Il est également demandé au Conseil d'informer que les documents sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=hG4jLEyGE35tbUxIPEwTUB>

Adopté

3 Approbation du compte de gestion 2018 de l'Œuvre Notre-Dame.

Il est demandé au Conseil d'approuver, sous réserve du règlement et l'apurement par le juge des comptes, les opérations effectuées pendant la gestion 2018 et se présentant comme suit:

FONDATION DE L'ŒUVRE NOTRE-DAME**Section de fonctionnement**

Dépenses	Recettes	
Mandats émis : 2 878 643,91	Titres émis :	3 212 071,57
	Résultat de l'exercice :	333 427,66

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 645 162,84	Titres émis : 1 215 940,54
	Résultat de l'exercice : 570 777,70
	Résultat cumulé : -219 238,27

Il est également demandé au Conseil d'informer que le document est consultable à partir du lien suivant :

https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=XqG2qZsDtfb_130SC3j4oB

Adopté

4 Approbation du compte administratif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2018.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2018 tel que figurant aux documents budgétaires et dont les résultats se présentent comme suit :

le compte administratif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2018 tel que figurant aux documents budgétaires et dont les résultats sont détaillés dans le document en annexe à la présente délibération

Il est également demandé au Conseil d'informer que les documents sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=jyYSfm1fmemvBCmx.sW2IB>

Adopté

5 Approbation du compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2018.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif de l'œuvre Notre Dame de Strasbourg pour l'exercice 2018 tel que figurant aux documents budgétaires et dont les résultats sont détaillés dans le document en annexe à la présente délibération

Il est aussi demandé au Conseil d'informer que les documents sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=kqPHXzH6tLSZ4w9YEckqCD>

Adopté

6 Affectation du résultat de l'exercice 2018 de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2018 du budget principal de la ville de Strasbourg, soit 35 844 180,09 € au financement complémentaire de la section d'investissement.

Adopté

7 Affectation du résultat 2018 de l'Œuvre Notre-Dame.

Il est demandé au Conseil d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018, soit 333 427,66 € en section d'investissement.

Adopté

8 Budget supplémentaire 2019 de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil :

- a) d'arrêter par chapitre le budget supplémentaire 2019 du budget principal de la ville de Strasbourg tel que figurant au document budgétaire disponible sur le lien mentionné au h), aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

011	Charges à caractère général	1 607 209,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 027 216,29 €
014	Atténuation de produits	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues	-71 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 300 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 208 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	756 439,00 €
67	Charges exceptionnelles	666 033,07 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	204 102,64 €
		9 700 000,00 €

Recettes**Chapitre Libellé chapitre**

013	Atténuations de charges	-254,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	308 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 786 261,05 €
73	Impôts et taxes	1 998 227,00 €
74	Dotations et participations	2 366 792,30 €
75	Autres produits de gestion courante	249 108,38 €
76	Produits financiers	210 300,00 €
77	Produits exceptionnels	2 251 259,15 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	530 306,12 €
		9 700 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses****Chapitre Libellé chapitre**

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 467 340,90 €
020	Dépenses imprévues	-53 160,60 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	308 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	51 648,51 €
13	Subventions d'investissement	6 624,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	-382 342,17 €
204	Subventions d'équipement versées	3 040 745,80 €
21	Immobilisations corporelles	2 331 898,82 €
23	Immobilisations en cours	2 467 627,51 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	1 376 500,00 €
		28 624 882,77 €

Recettes**Chapitre Libellé chapitre**

023	Virement de la section de fonctionnement	3 300 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	-1 600 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 208 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	51 648,51 €
10	Dotations fonds divers et réserves	35 887 210,09 €
13	Subventions d'investissement	-413 513,53 €
16	Emprunts	-6 463 040,95 €
21	Immobilisations corporelles	1 560,00 €

23	Immobilisations en cours	135,88 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	228 000,00 €
		32 200 000,00 €

- b) d'arrêter par chapitre le budget supplémentaire 2019 du budget annexe de l'école européenne tel que figurant au document budgétaire disponible sur le lien mentionné au h), aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

011	Charges à caractère général	66 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	154,65 €
67	Charges exceptionnelles	3 845,35 €
		70 000,00 €

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

002	Résultat de fonctionnement reporté	66 164,34 €
77	Produits exceptionnels	3 835,66 €
		70 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

21	Immobilisations corporelles	92 000,00 €
		92 000,00 €

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	91 845,35 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	154,65 €
		92 000,00 €

c) d'approuver l'Opération d'ordre non budgétaire suivante :

Crédit 21318 Autres bâtiments publics / Débit 1068 excédents de fonctionnement capitalisés pour 5 800 512,05€.

Crédit 1068 excédents de fonctionnement capitalisés / Débit 2132 immeubles de rapport pour 5 800 512,05€.

Cette écriture est conforme à la note de la DGFIP du 12 juin 2014 sur l'applicabilité de l'avis CnoCP (Conseil de normalisation des Comptes Publics) 2012-05 sur la correction des erreurs de transposition des comptes lors d'un changement de nomenclature comptable M12/M14 ;

d) d'approuver les régularisations comptables suivantes : reprise d'amortissements de 120 000 € (natures 2804112 en dépenses et 7811 en recettes) et dotation aux amortissements de 120 000 € (natures 6811 en dépenses et 2804113 en recettes) ;

e) d'approuver les régularisations comptables suivantes : reprise d'amortissements de 188 000 € (natures 280422 en dépenses et 7811 en recettes) et dotation aux amortissements de 188 000 € (natures 6811 en dépenses et 280421 en recettes) ;

f) d'approuver les augmentations et reprises de provisions suivantes :

Libellé de la provision	Nature	Augmentation de provision	Reprise de provision	Motif
Dotations créances irrécouvrables	6817	27 103,68		Ajustement annuel
Autres provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	7815		598 707,54	Disparition du risque
Fondation Apffel	7815		-65 500,38	Reprises de résultat N-1 Ajustement annuel
Fondation Blanck	6815		-175,00	
Fondation Henri-Louis	6815	-6 767,13		
Fondation Lippmann	6815	20 514,00	-3790,00	
Fondation Spach	6815	-3 930,00	1 870,96	
Fondation Strauss Durckheim	6815		-807,00	
Fondation Trubner	6815	-24 838,43		
Fondation Ungemach	6815	190 959,04		
Autres fondations	6815	1 061,48		
Total		204 102,64	530 306,12	

g) de confirmer la révision, pour 2020, des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) conformément aux dispositions des articles L 2333-9 à L 2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

2020	
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques	31,9
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m ²	63,8
Dispositifs publicitaires numériques	95,7
Dispositifs publicitaires numériques de plus de 50 m ²	191,4
Enseignes de 7 à 12 m ² scellées au sol	21,3
Enseignes de 12 à 20 m ²	21,3
Enseignes de 20 m à 50 m ²	42,6
Enseignes de plus de 50 m ²	85,2

Les enseignes de 7 m² à 12 m² non scellées au sol sont exonérées

h) d'informer que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=y5RKCj7HS723.BaP3SIIdPA>

Adopté

9 Budget supplémentaire 2019 de l'Œuvre Notre-Dame.

Il est demandé au Conseil :

- a) d'arrêter par chapitre le budget supplémentaire 2019 de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame tel que figurant au document budgétaire disponible sur le lien mentionné au c), aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépense

Chapitre Libellé chapitre

011	Charges à caractère général	29 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 000,00 €
022	Dépenses imprévues	-24 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 000,00 €
		74 000,00 €

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

75	Autres produits de gestion courante	500,00 €
77	Produits exceptionnels	73 500,00 €
		74 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**1. CREDITS DE PAIEMENT****Dépense****Chapitre Libellé chapitre**

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	219 238,27 €
020	Dépenses imprévues	2 367,88 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €
23	Immobilisations en cours	-124 606,15 €
		100 000,00 €

Recettes**Chapitre Libellé chapitre**

024	Produit des cessions d'immobilisations	-1 400 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 000,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	809 427,66 €
16	Emprunts et dettes assimilées	646 572,34 €
		100 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En dépense	11 105 281,30 €
En recette	557 273,39 €

- b) d'approuver la liste des autorisations de programme telles que figurant dans le cahier d'investissement ci-joint,
- c) d'informer que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :

https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=dy8yGD.8ah4nzHjktw_SIB

Adopté

10 Mise à jour des autorisations de programme de la ville de Strasbourg suite au vote du budget supplémentaire 2019.

Il est demandé au Conseil :

- a) d'arrêter le montant des autorisations de programmes aux sommes suivantes :

En DEPENSES	810 018 669,64 €
En RECETTES	186 825 999,52 €

- b) d'approuver la liste des autorisations de programme telles que figurant dans l'annexe de la délibération.

Adopté

11 Adhésion de la ville de Strasbourg à l'Agence France Locale - désignation.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'adhésion de la ville de Strasbourg à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
- la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de **1 376 500** euros (l'ACI) de la ville de Strasbourg, établi sur la base des comptes de l'exercice 2019 (estimé – Source BP 2019) :
 - o en excluant son budget annexe de l'Ecole européenne
 - o encours de la dette (estimé au 31/12/2019) : 172 053 425,98 euros

Il est demandé d'autoriser :

- l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'apport en capital initial au chapitre 26 (section d'investissement) du budget de la ville de Strasbourg ;
- le Maire ou son-sa représentant-e à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale en 2019
- le Maire ou son-sa représentant-e à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital ;
- le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte d'adhésion au Pacte à l'issue du Conseil d'administration de l'Agence France locale – Société Territoriale, actant l'entrée formelle au capital de la Ville de Strasbourg ;
- le Maire ou son-sa représentant-e à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la ville de Strasbourg à l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- le représentant titulaire de la ville de Strasbourg ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du groupe Agence France Locale (Conseil d'administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de surveillance, Conseil d'orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'octroi d'une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de la ville de Strasbourg dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2019 est égal au montant maximal des emprunts que la ville de Strasbourg est autorisée à souscrire pendant l'année 2019, le cas échéant augmenté du montant des crédits du membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale ;
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la ville de Strasbourg pendant l'année 2019 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
- si la Garantie est appelée, la ville de Strasbourg s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2019 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser :

- le Maire ou son-sa représentant-e, pendant l'année 2019, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la ville de Strasbourg, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie ;
- le Maire ou son-sa représentant-e à :
 - i. prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la ville de Strasbourg à certains créanciers de l'Agence France Locale ;
 - ii. engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;
- le Maire ou son-sa représentant-e à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

Il est aussi demandé au Conseil de désigner :

Monsieur Serge OEHLER, en sa qualité d'Adjoint au Maire, et Monsieur Roland RIES, en sa qualité de Maire de Strasbourg, en tant que représentants titulaire et suppléant de la ville de Strasbourg à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale.

Adopté

12 Créances à admettre en non-valeur et remises gracieuses.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- les pertes sur créances irrécouvrables au titre de l'exercice 2019, s'agissant des admissions en non-valeur pour une somme de **92 751,61 €**, imputées à hauteur de **9 881,41 €** (dont 1 680,75 € de créances minimales irrécouvrables) sur la ligne budgétaire 65 / 6541 / 01 et, s'agissant des créances éteintes, à hauteur de **82 870,20 €** sur la ligne budgétaire 65 / 6542 / 01 ;
- quatre remises gracieuses pour un montant de **22 265,36 €**, imputées sur la ligne budgétaire 67 / 6748 / 01.

Le relevé détaillé est annexé à la délibération.

Adopté

13 Avenant à la charte de déontologie.

Il est demandé d'approuver la modification de l'article 7 de la charte de déontologie du Conseil municipal ainsi rédigé (ajout en gras dans le texte) :

Article 7 -Déontologue –

La ville de Strasbourg procède à la nomination d'un déontologue qui a pour mission d'examiner les conflits d'intérêts qui affecteraient l'ensemble des élus municipaux dans l'exercice de leur mandat. Plus généralement, il est chargé de veiller au respect de la charte de déontologie du Conseil municipal de Strasbourg.

Le Maire propose sa désignation, après avis favorable de la majorité des présidents des groupes politiques. Le conseil doit adopter cette proposition à la majorité des trois cinquièmes.

Le déontologue est nommé pour la durée du mandat du conseil municipal. **Il continue d'exercer ses fonctions jusqu'à approbation par le conseil municipal de la désignation de son successeur dans un délai de trois mois au plus tard après le renouvellement de l'assemblée délibérante.**

Il peut être saisi par tout conseiller municipal qui souhaite, pour son cas personnel, le consulter sur le respect des principes énoncés dans la présente charte. Les demandes de consultation et les avis rendus sont confidentiels et ne peuvent être rendus publics que par le conseiller concerné. Le déontologue établit un registre des consultations qui demeure confidentiel.

Lorsqu'il constate, après étude, un manquement aux principes énoncés dans la charte de déontologie, le déontologue en informe le conseiller municipal concerné. Il fait au conseiller toutes préconisations nécessaires pour lui permettre de se conformer à ses devoirs.

Il peut aussi être saisi pour toute question en lien avec la charte par des tiers, y compris les membres du conseil municipal ou de l'administration. La saisine doit être formulée de manière écrite, motivée et nominative. Le déontologue apprécie si la demande relève de son champ de compétence sinon il renvoie ladite demande à l'administration pour un traitement dans le cadre des procédures gracieuses ou hiérarchiques. Dans le cas où il s'estime

compétent pour instruire le dossier, le déontologue procède à un examen contradictoire du dossier. Les recommandations qu'il formule à l'issue de cet examen sont communiquées au conseiller intéressé ainsi qu'à l'auteur de la saisine. Elles sont publiées sur le site de la ville de Strasbourg après avoir fait l'objet d'une anonymisation. Dans le respect de la confidentialité qui s'impose à lui, il publie un rapport annuel faisant la synthèse de ses activités. **Il rédige, dans les trois mois suivant la fin de son mandat, un rapport final couvrant l'ensemble des années durant lesquelles il a exercé sa fonction.** Il peut rendre publiques des recommandations d'ordre général. Par ailleurs, il bénéficie d'un droit d'expression orale.

Adopté

14 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation des avenants.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

Adopté

15 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la ville de Strasbourg entre le 1^{er} mars et le 31 mars 2019. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 28 avril 2014 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

16 Création par la SAEML SERS d'une filiale commune avec la Caisse des dépôts et consignations : autorisation de la Ville de Strasbourg au titre de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la création d'une filiale commune « SAS MEDTECH » par la SAEML SERS avec la Caisse des dépôts et consignations, selon le projet de statut.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la prise de participation par la SAEML SERS dans le capital de la filiale commune par apports en numéraires de 2010 €, soit 67 % du capital initial de 3 000 €, qui sera porté à 2 010 000 € par apports en numéraires, selon la même répartition.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes concourant à l'exécution des présentes et les représentants permanents de la ville de Strasbourg aux conseils d'administration de la SAEML SERS à prendre toutes décisions et à signer tous actes concourant à l'exécution des présentes.

Adopté

17 Approbation de la modification des statuts de la SPL des Deux Rives (changement de siège social).

Il est demandé au Conseil d'approuver la modification statutaire de la SPL des deux Rives selon le projet de modification de statuts.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son/ses représentant(e-s) à approuver cette modification statutaires lors du vote à l'assemblée générale convoquée à cet effet.

Adopté

18 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé d'approuver les créations et transformations d'emplois.

Adopté

19 Conseil de la participation citoyenne de Strasbourg : dénomination et modalités d'organisation et de fonctionnement.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la nouvelle dénomination du Conseil de la participation citoyenne de Strasbourg, en substitution de celle de Conseil de suivi et d'évaluation ;
- les principes et modalités d'organisation, de fonctionnement et d'intervention décrits dans le rapport proposant la délibération.

Adopté

20 Communication de la mission d'information et d'évaluation portant sur les perspectives d'évolution de l'avenue du Rhin.

Créé par délibération du 19 novembre 2018, la mission d'information et d'évaluation portant sur les perspectives d'évolution de l'avenue du Rhin remet son rapport articulé autour de trois parties :

- le diagnostic partagé par les membres de la mission,
- les projets ayant ou pouvant avoir un impact/servir de levier sur la zone d'étude,
- les préconisations de la mission.

Communiqué

21 Contrat de territoire avec le Département 2019 - 2021.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à recevoir les contributions versées par le Département au titre de sa procédure dite « contrat départemental de développement territorial et humain »,
- à signer tous documents destinés à permettre la perception de ces recettes d'investissement (documents contractuels, conventions financières, etc.).

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

22 Déclassement anticipé du domaine public d'emprises foncières sises place des Halles à Strasbourg - Avis du conseil municipal - Article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au déclassement par anticipation du domaine public des emprises des parcelles cadastrées section 73, numéro 158 et 182, sises place des Halles à Strasbourg, telles que représentées sur le plan d'enquête publique.

Adopté

23 Régularisations foncières - Cession à l'Eurométropole de parcelles de voirie restées inscrites au Livre Foncier comme étant propriété de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le transfert de propriété de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg, sans paiement de prix et en application des dispositions de l'article L.3112-1

du Code général de la propriété des personnes publiques, en vue de leur classement dans le domaine public de voirie de l'Eurométropole, des parcelles aménagées en voirie.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes relatifs à ces transferts de propriété ainsi que tout acte ou document concourant la bonne exécution de la délibération.

Adopté

24 Ensembles immobiliers Hôteliers - Cession des droits du bailleur par la ville de Strasbourg au profit des emphytéotes :
- Hôtel Mercure Wacken
- Hôtel Ibis rue de Molsheim

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1) Hôtel Mercure Wacken

La vente par la ville de Strasbourg au profit de la société SARL FONCIERE GRAND EST ou toute société qui s'y substituera des parcelles cadastrées :

Commune de Strasbourg
Strasbourg WACKEN

Section BY n°232 de 70.26 ares
Lieudit : 20 place de Bordeaux

Section BY N°210/116 de 35.36 ares
Lieudit : Avenue SCHUTZENBERGER

pour un prix de 14 733 000 € hors frais et taxes éventuellement dus par l'acquéreur, correspondant au droits du bailleur rattachés au bail emphytéotique en date du 29 janvier 1973,

La vente sera assortie des conditions suivantes :

- une obligation de garantir, à minima, la capacité hôtelière actuelle, pour une durée de 15 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente qui sera garantie par un droit à la résolution au profit de la ville de Strasbourg inscrit au Livre Foncier ;
- une obligation de dépôt du permis de construire dans un délai de 3 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente qui sera garantie par un droit à la résolution au profit de la ville de Strasbourg inscrit au Livre Foncier ;
- la réalisation d'un quota d'heures d'insertion : l'acquéreur s'engage à réaliser un quota d'heures d'insertion dans le cadre des travaux à intervenir. Il s'engage à prendre l'attache d'un facilitateur qui analysera la mise en œuvre du dispositif des clauses sociales et assurera leur suivi. Il participera aux frais financiers liés aux travaux d'analyse et de suivi des clauses sociales qu'il aura définis en concertation avec le facilitateur. Le quota d'heures d'insertion à réaliser ne pourra (sauf avis motivé du

facilitateur) être inférieur à 4 heures par tranche de 10 000 € HT de travaux. Le non-respect de cette condition particulière portant sur l'insertion par l'emploi entraînera la mise en œuvre d'une astreinte de 35 € par heure non exécutée (au regard de l'engagement formalisé avec le facilitateur) sur simple réception par l'acquéreur d'un courrier de la ville de Strasbourg constatant l'inexécution de l'obligation.

- l'engagement de l'acquéreur le cas échéant à céder une emprise d'environ 8 ares à détacher de la parcelle BY n°232 grevée de l'emplacement réservé CEN 15 au Plan Local d'Urbanisme à première demande de l'Eurométropole de Strasbourg.

2) Hôtel IBIS

La vente par la ville de Strasbourg au profit de la société COVIVIO ou toute société qui s'y substituera des parcelles cadastrées :

Commune de Strasbourg
Section 44 n°164 de 25.28 ares
Section 44 n° 165 de 16.50 ares
Soit une emprise totale de 41.78 ares
Lieu-dit : rue de Molsheim

pour un prix 4 000 000 € hors frais et taxes éventuellement dus par l'acquéreur, correspondant au droits du bailleur rattachés au bail emphytéotique en date du 1^{er} septembre 1980,

La vente sera assortie de la condition ci-après :

- une obligation d'affectation de cet ensemble immobilier à un usage d'hôtellerie pendant une durée de 15 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente qui sera garantie par un droit à la résolution au profit de la ville de Strasbourg inscrit au Livre foncier.

Il est également demandé au Conseil de prendre acte :

- que l'extinction du bail emphytéotique conclu entre la société SICOTEL - et les éventuels propriétaires successifs - et la ville de Strasbourg, sur l'ensemble immobilier désigné ci-dessus s'opèrera de plein droit par l'effet du mécanisme juridique de la confusion compte-tenu de la réunion sur une même personne morale, soit la SARL FONCIERE GRAND EST, des qualités du bailleur et d'emphytéote ;
- que l'extinction du bail emphytéotique conclu entre l'emphytéote- et les éventuels propriétaires successifs - et la ville de Strasbourg, sur l'ensemble immobilier désigné ci-dessus s'opèrera de plein droit par l'effet du mécanisme juridique de la confusion, compte-tenu de la réunion sur une même personne morale, soit la société COVIVIO, ou toute société représentant l'emphytéote, des qualités du bailleur et d'emphytéote.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes à intervenir et tous les actes concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

25 Rétrocession d'une parcelle municipale située rue Lovisa à Strasbourg Robertsau.

Il est demandé au Conseil d'approuver la rétrocession en application du contrat d'acquisition en date du 14 juin 1954 par la ville de Strasbourg à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AX n°240 de 0.94 are issue de la parcelle cadastrée section AX n°241 de 5,05 ares sise rue Lovisa à Strasbourg Robertsau, à Monsieur ROCHER Alexandre et Madame OLMOS MONTALVAN Maria inscrit comme tel au livre foncier comme propriétaire de la parcelle cadastrée section AX n°241 de laquelle a été disjointe la dite parcelle objet de la rétrocession.

Les acquéreurs sont dispensés de verser le prix de un euro symbolique.

Les acquéreurs prendront la parcelle en l'état, sans garantie de la ville de Strasbourg, au niveau de l'état du sol et du sous-sol.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

26 Le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (CPPA) : Autour de l'A35 et de l'axe RN4/A351 et au-delà de ces emprises.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la signature du Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement,
- la participation de la ville de Strasbourg aux réflexions qui seront menées dans le cadre de l'Atelier des territoires

Il est aussi demandé au Conseil de demander que l'hypothèse d'une utilisation de la bande d'arrêt d'urgence de l'A35 ne soit pas prise en considération, à des fins de circulation de véhicules motorisés non collectifs.

Adopté

27 Lancement des études préalables relatives à la future Gare routière et à l'évolution des fonctions de la Gare basse : Protocole d'accord sur l'aménagement et le développement du nœud ferroviaire de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'arrêter le protocole d'accord et d'études pour l'aménagement et le développement du nœud ferroviaire de Strasbourg entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg, la Région Grand Est et la SNCF.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer le protocole d'accord sur l'aménagement et le développement du nœud ferroviaire de

Strasbourg entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg, la Région Grand Est et la SNCF et toutes conventions sans impact financier qui entreraient dans le cadre de ce protocole.

Adopté

28 Aménagement de l'axe impérial entre la place de la République et la place de l'Université à Strasbourg :
Avis du conseil municipal (article L 5211-57 du CGCT) sur la déclaration d'intention de l'Eurométropole de Strasbourg relative à la réalisation du projet d'aménagement et à l'organisation d'une concertation préalable avec le public.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Retiré

29 Abandon de la procédure de concession relative à la rénovation et à l'exploitation du parking P3 des Halles, pour motifs d'intérêt général.

Il est demandé au Conseil de déclarer sans suite, pour motif d'intérêt général, la procédure de passation du contrat de concession de service public relative à l'exploitation et à la rénovation du parking P3 des Halles, lancée suite à la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2018.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte, à accomplir toutes les formalités nécessaires et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la délibération.

Adopté

30 Lancement d'une nouvelle procédure de concession de service public relative au parking P3.

Il est demandé au Conseil de d'approuver :

- le principe d'une concession de service public relative à l'exploitation et la rénovation du parking P3 des Halles pour une durée de 12 ans (base) ou 15 ans (variante obligatoire),
- les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le concessionnaire, telles que définies dans le rapport.

Il est demandé au Conseil de d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte, à accomplir toutes les formalités nécessaires et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la délibération, en particulier pour le lancement et la mise en œuvre de la procédure de

concession de service public.

Adopté

31 Avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif au stationnement payant sur voirie.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le projet et le périmètre d'extension du stationnement payant dans le secteur Foulons-Corroyeurs-Coudreuse et la mise en payant du parking Ban de la Roche,
- les ajustements proposés de certaines clauses du contrat de délégation de service public,
- la conclusion de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relative à l'exploitation du stationnement payant sur voirie du 9 octobre 2017, entre la Ville et INDIGO Infra, ainsi que l'avenant n°1 à la convention de mandat du 22 décembre 2017 entre la Ville et INDIGO Infra.

Il est également demandé au Conseil de décider la mise en œuvre de l'augmentation du périmètre payant sur voirie de 216 places environ dans le secteur Foulons-Corroyeurs-Coudreuse et pour 40 places environ après travaux sur le parking Ban de la Roche, suivant le plan et la liste des rues.

Il est aussi demandé au Conseil de charger le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures réglementaires applicables, notamment concernant les modalités d'organisation et de fonctionnement du service du stationnement payant sur voirie.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public entre la Ville et INDIGO Infra du 9 octobre 2017, l'avenant n°1 à la convention de mandat du 22 décembre 2017 entre la Ville et INDIGO Infra, ainsi que tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté

32 Ajustement du programme : "Projets sur l'Espace Public de l'année 2019" paysage et éclairage public.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'ajustement du programme 2019 des projets sur l'espace public dans les domaines de compétence de la ville de Strasbourg (paysage et éclairage public),
- la constitution d'un groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg (Coordonnateur ville de Strasbourg) pour les travaux de fouilles archéologiques sur les terrains à urbaniser ilots A et B à l'entrée de Koenigshoffen,

- la mise en place une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg désignant la ville de Strasbourg comme maître d'ouvrage unique pour les aménagement des abords du groupe scolaire Gustave Doré à Strasbourg-Cronenbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les missions de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et travaux, ainsi que les prestations de coordination « Santé-Sécurité » conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer les marchés y afférents,
- la constitution d'un groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg (Coordonnateur ville de Strasbourg) pour les travaux de fouilles archéologiques sur les terrains à urbaniser ilots A et B à l'entrée de Koenigshoffen,
- à mettre en place une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg désignant la ville de Strasbourg comme maître d'ouvrage unique pour les aménagement des abords du groupe scolaire Gustave Doré à Strasbourg-Cronenbourg,
- à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir,...) ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaire à la réalisation de ces projets,
- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés),
- à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projet.

Adopté

33 Ajustement du programme "projets sur l'Espace Public de l'année 2019" (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement). - Avis à donner - art L 5211-57 du CGCT.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à l'ajustement du programme de l'Eurométropole 2019 des projets sur l'espace public, (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement) sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Adopté

34 Conclusion d'accords-cadres avec émissions de bons de commande (éventuellement reconductibles trois fois) pour l'exécution de travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles. Signature de groupements de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion des accords-cadres avec émissions de bons de commandes énumérés ci-dessous, pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de services, éventuellement reconductibles pour la Direction Mobilité, Espaces Publics et Naturels :

Objet du marché	Montant Minimum €HT / AN	Montant Maximum €HT / AN
Ville Curage – entretien buses-cr�ation foss� Lot 1 : For�t du Hohwald Lot 2 : For�t de l’Oedenwald Lot 3 : For�t du Herrenwald	 500 500 500	 45 000 45 000 45 000
Groupe­ment de commandes Eurom�tropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg. Coordonnateur : Eurom�tropole de Strasbourg. Fourniture et plantation d’arbres Lot 1 : Quartiers Nord Lot 2 : Quartiers Sud Lot 3 : Autres services Lot 4 : Contr�les externes	 15 000 15 000 5 000 2 500	 250 000 250 000 100 000 25 000
Groupe­ment de commandes Eurom�tropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg. Coordonnateur : Ville de Strasbourg. Fourniture produits horticoles Lot 1 : Tuteurs, traverses, ganivelles Lot 2 : Semences Lot 3 : Engrais et amendements organiques Lot 4 : Mulch Lot 5 : Produits horticoles Lot 6 : Mulch sp�cifique aires de jeux Lot 7 : terreaux	 1 500 2500 2 500 30 000 1 500 30 000 12 000	 50 000 100 000 200 000 300 000 100 000 80 000 60 000
Groupe­ment de commandes Eurom�tropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg. Coordonnateur : Eurom�tropole de Strasbourg. Abattages et d�montages d’arbres Lot 1 : Quartiers Nord et communes Nord Lot 2 : Quartiers Sud et communes Sud	 50 000 50 000	 250 000 250 000
Ville Travaux sylvicoles Lot 1 : For�t communale de Strasbourg-Hohwald	 1 500	 30 000

Lot 2 : Forêt communale de Strasbourg-Oedenwald	1 500	30 000
Lot 3 : Forêt communale de Strasbourg-Herrenwald	500	50 000
Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg. Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg.		
Accord-cadre à bons de commandes pour des missions de maîtrise d'œuvre avec ou sans paysagiste, sur les quartiers de Strasbourg	10 000	150 000
Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg. Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg.		
Accord-cadre à bons de commandes pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études et des travaux réalisés sur les ouvrages d'art sur l'ensemble de l'Eurométropole de Strasbourg.		
Lot 1 : opérations classiques	5 000	100 000
Lot 2 : Grands projets et Tramway	5 000	100 000
Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg. Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg.		
Accord-cadre à bons de commandes de travaux pour fouilles archéologiques sur le Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg	10 000	200 000
Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg. Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg.		
Entretien de voirie des rues et places		
Lot 1 : Strasbourg centre	25 000	300 000
Lot 2 : Strasbourg Faubourgs Sud	25 000	300 000
Lot 3 : Strasbourg Faubourgs Nord	25 000	300 000
Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg. Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg.		
Travaux de mise en peinture de garde-corps et de tous éléments structurels d'ouvrages d'art – travaux de revêtement anti dérapant	2 500	150 000
Ville Réparation des installations d'éclairage public ou d'illuminations endommagées par sinistres ou travaux	50 000	300 000

Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg. Coordonnateur : Ville de Strasbourg		
Maintenance lampadaires d'éclairage public et d'illuminations permanentes	150 000	800 000
Ville Illuminations de Noël de la Ville de Strasbourg.		
Lot 1 : Pose et dépose des illuminations de Noël sur la Ville de Strasbourg	150 000	300 000
Lot 2 : Mise en œuvre de nouveaux concepts d'illuminations de Noël sur la Ville de Strasbourg	500	300 000

Il est aussi demandé au Conseil :

- de créer le groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (coordonnateur Ville de Strasbourg) pour les marchés de :
 - fourniture de produits horticoles (7 lots),
 - maintenance lampadaires d'éclairage public et d'illuminations permanentes ;
- de créer les groupements de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les marchés de :
 - fourniture et plantations d'arbres (4 lots),
 - abattages et démontages d'arbres (2 lots),
 - missions de maîtrise d'œuvre avec ou sans paysagiste sur les quartiers de Strasbourg,
 - missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études et des travaux réalisés sur les ouvrages d'art sur l'ensemble de l'Eurométropole de Strasbourg,
 - travaux pour des fouilles archéologiques sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg,
 - entretien de voirie des rues et places (3 lots),
 - travaux de mise en peinture de garde-corps et de tous éléments structurels d'ouvrages d'art-travaux de revêtement anti-dérapant.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa délégué-e :

- à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives,
- à signer les conventions constitutives de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg,
- à signer les accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant ainsi que les avenants et tous autres documents relatifs aux marchés en phase d'exécution,
- à exécuter les accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant pour la ville de Strasbourg.

Adopté

35 Convention de mécénat liant la ville de Strasbourg, Electricité de Strasbourg et la Fondation Saint-Thomas pour la mise en lumière de l'église Saint-Thomas.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion de la convention, entre la ville de Strasbourg, Electricité de Strasbourg et la Fondation Saint Thomas, pour un montant de 7 500 €, portant sur le projet de mise en lumière de l'église Saint-Thomas.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire, ou son-sa représentant-e à signer tout acte relatif à cette action de mécénat.

Adopté

36 Bail emphytéotique au profit de LOCUSEM - Rue du Rempart à Strasbourg - Avis préalable de la ville de Strasbourg (article L5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable à la mise à disposition par l'Eurométropole de Strasbourg par voie de bail emphytéotique au profit de la Société Anonyme d'Economie Mixte LOCUSEM de la parcelle cadastrée :

Ville de Strasbourg
Rue du Rempart – rue Georges Wodli
Section 47 n°(2)/92 de 16,85 ares

aux conditions suivantes :

- une durée de 18 ans, dix-huit ans,
- une redevance annuelle de 1 500 €, mille cinq cent euros.

Adopté

37 Programmation 2019 des actions soutenues au titre du Contrat de Ville - Troisième étape et signature de Conventions Pluriannuelles d'objectifs.

Il est demandé au Conseil :

- d'attribuer au titre de la **Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

ASSOCIATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE LA CITE DE L'ILL Accompagnement à la dynamisation du club de football de l'ASECI par diverses actions sportives et extra-sportives	1 650 €
THEMIS Conseil de quartier enfants	16 000 €
COLLEGE ERASME Ma cour, espace vécu, espace rêvé	1 000 €

CLCV UD 67 Boxe éducative à Ampère	1 000 €
AMSED –MIGRATION SOLIDARITE ET ECHANGE POUR LE DEVELOPPEMENT La Maison Digitale à la Cité Ampère Rencontres de la Jeunesse et de la Diversité	7 000 € 5 000 € 2 000 €
LES SONS D’LA RUE Danse et sens 2019 LIVE SCLR 2019	10 000 € 5 000 € 5 000 €
SPORT SOLIDARITE JEUNESSE Café - théâtre / accueil 18-30 ans	3 000 €
COMPAGNIE MEMOIRES VIVES Larry, Itinéraire d'un rescapé long métrage musical / Phase 1 du Projet	15 000 €
UNIS VERS LE SPORT Programme Vivacité - Nouveaux territoires	3 000 €
JEEP - JEUNES EQUIPES D'EDUCATION POPULAIRE Séjour Naples	1 000 €
SPORTING STRASBOURG FUTSAL Les vendredis du futsal, du jeu à l'emploi	3 500 €
HORIZOME Cohésion sociale : Faire Culture(s) ensemble !	10 000 €
PAR ENCHANTEMENT Les femmes se prennent en main à Koenigshoffen Trouver sa place Le Bel EnCHAMPtement Prenons place ! Mieux vivre ensemble Accompagnement Scolaire en Milieu Familial VVV Printemps 2019	6 000 € 1 000 € 700 € 1 000 € 1 000 € 1 200 € 500 € 600 €
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES FAMILLES Education à l'égalité	1 000 €
COMITE REGIONAL SPORTS POUR TOUS GRAND EST Le sport pour les femmes dans l'espace public - Quartier Laiterie (QPV)	1 500 €
POLE SUD EXTRA ORDINAIRE	10 000 €
ARC EN CIEL THEATRE EST LES MECANIKES DU LIEN	2 000 €
COMPAGNIE LU² « Interstices »	28 600 €
CSC ROBERTSAU L’ESCALE L’Art dans sa DIVERS’CITE	1 800 €
EVEIL MEINAU En famille Camp d’été : Le village de « POW WOW 3 » en harmonie avec la nature A la découverte de Paris	7 000 € 3 000 € 2 500 € 1 500 €
COLLEGE JACQUES TWINGER Exposition « Moi jeune citoyen »	1 800 €

CORPS & GRAPH TOP OF THE ROCK'S & AFRO DANCE CONNEXION	4 000 €
FEMMES D'ICI ET D'AILLEURS Soutien à la parentalité - Valoriser, encourager et soutenir les jeunes filles, femmes et les familles	3 000 €
COLLEGE LEZAY MARNESIA Citoyenneté : Enfants d'aujourd'hui - Citoyens de demain	1 600 €
GIP FCIP Le Plaisir d'Ecrire 2019	3 000 €
HUMEUR AQUEUSE Atelier de création textile et vestimentaire du Neuhof Atelier de création textile et vestimentaire de Hautepierre	9 000 € 4 000 € 5 000 €
NOUVELLE LIGNE Mise en place de cours de découverte et d'initiation aux sports de glisse auprès des jeunes des QPV Hautepierre et Cronembourg	2 700 €
WONDERWIZART De A à A	6 000 € 3 000 €
PORTLAND	3 000 €
GLOBALE Globale Street	1 750 €
CSC DE HAUTEPIERRE Séjour au bord de la Mer Méditerranée	2 500 €
CSC DE LA MEINAU Un "monde de fous" ! Se laisser faire ou agir ? - été et automne	2 500 €
CSC DU NEUHOF ANCV KLEBSAU VVV ARDECHE AU FIL DE L'EAU VVV Automne "DECOUVERTE DES CAPITALES EUROPEENNE" VVV été 2019 "Ensemble au soleil" VVV ETE la Grèce VVV Printemps 2019 AVEC VENTS ET MAREES Stockholm	11 900 € 1 000 € 1 500 € 1 200 € 1 000 € 2 000 € 4 000 € 1 200 €
LES DISCIPLES Séjour de vacances juillet 2019. Thème : "Un été en Charente Maritime !" Séjour de vacances août 2019. Thème : "Un été en Charente Maritime !"	2 600 € 1 300 € 1 300 €
CSC JSK Sport et Jeunesse en Fête 2019	1 000 €
CSC VICTOR SCHOELCHER Sortir du quartier pour grandir.	2 000 €
CSC FOSSE DES TREIZE VVV Été/Automne : le talent des jeunes au service du quartier	1 500 €
LUPOVINO VVV Eté 2019 VVV SEJOUR ÉTÉ	2 500 € 1 500 € 1 000 €
MX STADIUM "LE MODELISME RADIOCOMMANDEE " UNE PETITE DECOUVERTE POUR UN GRAND CHANGEMENT	1 000 €

CSC DE LA MONTAGNE VERTE	3 185 €
Des vacances do it yourself	1 685 €
Des vacances pour tous	1 500 €
ARTENREEL	500 €
Mon selfie d'halloween 3	
ASSOCIATION CULTURELLE DES AFGHANS DE STRASBOURG - ACAS	1 500 €
20 ans de l'ACAS	

- d'attribuer au titre de la Direction de la **Culture** :

CSC AU DELA DES PONTS	6 000 €
Actions culturelles au Port du Rhin	
PLURIELLES	2 000 €
Chants d'Elles	
LA CHAMBRE	1 100 €
Dialogue exquis	
LATITUDE 48/44	1 500 €
Corps et Graphie (autour des instruments à percussion)	
VIDEOS LES BEAUX JOURS	2 500 €
Le Quartier par mes yeux	
COLLEGE STOCKFELD	3 800 €
Classe à parcours artistiques	
MAKERS FOR CHANGE	5 000 €
Accompagnement culturel, artistique et linguistique des nouveaux arrivants issus de la migration forcée	

- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités, Santé, Jeunesse**, les subventions suivantes :

• **Parcours linguistiques**

CSC FOSSE DES TREIZE	3 000 €
Action socio linguistique tout public	
COLLEGE JACQUES TWINGER	4 000 €
La Famille à l'école	
CPCV EST	9 600 €
Formation linguistique à destination de parents du Neuhof	
GIP FCIP	1 500 €
Le Plaisir d'Ecrire 2019	

- **Education Populaire**

CSC FOSSE DES TREIZE Action de prévention de rue auprès des enfants	4 000 €
LUPOVINO - LUTTE POUR UNE VIE NORMALE FETE D'ETE DU POLYGONE	2 500 €
CSC DE LA MONTAGNE VERTE Montagne Verte Plage	3 000 €

- **Solidarités : Insertion**

SECOURS POPULAIRE FRANCAIS Ateliers de couture et création textile	3 000 €
--	----------------

- **Santé Autonomie**

CSC HAUTEPIERRE Apprentissage du vélo pour les enfants	6 000 €
CITE SANTE NEUHOF Autour d'une histoire... Ateliers lecture et sommeil	8 000 € 2 500 €
Prévalence et prise en charge des affections podologiques sur le territoire du Neuhof	5 200 €
MAISON DE SANTE HAUTEPIERRE Ateliers Culinaires	2 500 €
COLLEGE HANS ARP Les atouts Santé pour réussir	1 500 €
COMITE REGIONAL SPORTS POUR TOUS GRAND EST Le sport pour les femmes dans l'espace public - Quartier Laiterie (QPV)	3 500 €

- d'attribuer au titre du **Service Evènements**, les subventions suivantes :

GLOBALE Festival International "Who's Next"	3 000 €
---	----------------

- d'attribuer au titre du **Service des Sports**, les subventions suivantes :

ASPTT Apprendre à nager à HautePierre	3 000 € 1 500 €
Futsal à Koenigshoffen	1 500 €

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- les dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville –AFEV,
- les dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'association

Nadi Chaabi,

- les dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'association Horizome.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser :

- le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et arrêtés y afférents.
- le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 pour un montant de 114 000 € avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville - AFEV, présentée en annexe,
- le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 pour un montant de 66 000 € avec l'association Nadi Chaabi, présentée en annexe,
- le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 pour un montant de 30 000 € avec l'association Horizome, présentée en annexe.

Adopté

38 NPNRU : signature des conventions 2019-2024 avec l'ANRU.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- les projets de convention du nouveau programme de renouvellement urbain de l'Eurométropole de Strasbourg, dans la limite de modifications ne remettant pas en cause l'économie générale du projet et n'entraînant pas de dépenses supplémentaires, qui sont portées à connaissance du Conseil le cas échéant :
 - o projet de convention d'intérêt national portant sur les QPV Neuhof-Meinau, HautePierre, Quartier Ouest et Elsau ainsi que sur la reconstitution de l'offre de logements dont les PLAI des QPV d'intérêt régional et l'ingénierie
 - o projet de convention d'intérêt régional portant sur les QPV Cronembourg, Libermann et Lingolsheim.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à signer pour la ville de Strasbourg les conventions de renouvellement urbain 2019-2024
- à signer tous les documents et conventions relatifs à leur mise en œuvre et les avenants afférents ; à déposer ou solliciter toute autorisation administrative nécessaire à la réalisation du projet, notamment permis de démolir, permis de construire, déclaration préalable ou autres autorisations requises, au titre des différentes législations applicables
- à lancer toutes les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives, à signer et à exécuter les marchés ainsi que tous les actes en résultant ;
- à solliciter auprès de l'ANRU, de la CDC, de l'ANAH, du FEDER, du Conseil Régional d'Alsace, du Conseil Départemental du Bas-Rhin et de tout autre financeur les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté

39 Installation classée pour la protection de l'environnement - Demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAPPE à Strasbourg (enquête publique).

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis réservé à la demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement présentée par la société SAPPE et demande de la mise en œuvre des dispositions ci-dessous.

Il est aussi demandé au Conseil de demander :

- compte-tenu des dépassements de la valeur limite européenne et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour le dioxyde d'azote lié aux transports sur l'avenue du Rhin et de l'impact en résultant sur la santé humaine :
 - que l'entreprise contractualise avec ses clients et ses sous-traitants n'utilisant pas la voie fluviale, afin qu'ils accèdent au site d'exploitation par la rocade sud et la rue de la Rochelle, y compris pour les matériaux provenant du nord de l'agglomération ;
 - lorsque la voie fluviale n'est pas utilisée, un recours à des poids lourds équipés de vignettes Crit'Air 2 ou 3 ;
 - que l'entreprise poursuive sa stratégie d'utilisation de la voie fluviale, pour la réception et l'expédition des matériaux ;
- compte-tenu de la proximité du site avec le champ captant en eau potable de Strasbourg - Polygone :
 - la poursuite de l'aménagement de la dalle étanche sous le stockage de matériaux inertes ;
 - une régularisation du raccordement du réseau d'eaux pluviales du site rue de Boulogne posé en 2015 par une demande d'autorisation de raccordement et de convention de rejet au réseau d'assainissement public ;
 - une vérification de l'étanchéité, par essai pression à l'eau, de l'ensemble des réseaux d'assainissement privés datant de l'ancien exploitant et des réseaux posés en 2015 et le cas échéant réparer ou remplacer les parties défectueuses (conformément à l'article 54 du règlement d'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg « Toutes les conduites d'évacuation, tant des eaux usées, effluents domestiques et non domestiques, que des eaux pluviales doivent être étanches...»).

Adopté

40 Adhésion de la ville de Strasbourg à l'association "Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air" et désignation.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'adhésion de la ville de Strasbourg à l'association Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air et à la charte de l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air ;
- les statuts et la grille tarifaire.

Il est demandé au Conseil de désigner Madame Christel KOHLER, représentante de la ville de Strasbourg au sein de l'association.

Adopté

41 Archipel 1 : projet OSMOSE sur le lot E. Signature d'une promesse de vente avec ICADE.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion d'une promesse de vente au profit de la société Icade Promotion ou toute autre société du groupe Icade, portant sur des parcelles diminuées des volumes et des volumes correspondant à un programme de bureaux qui sera réalisé en deux tranches :

Une tranche d'environ 15 000 m² SdP avec les parkings associés

Une deuxième tranche portant environ soit sur 20 000 m² SdP, soit sur 25 000 m² SdP, en cas d'immeuble en IGH, avec les parkings associés.

Le programme de cette seconde tranche sera précisé entre les parties en fonction de l'affectation et de la commercialisation de la première tranche.

Le prix de cession est déterminé sur la base d'une valeur unitaire de 300 € HT / m² SdP.

Pour la première tranche, ce prix pourra faire l'objet d'une réfaction à hauteur maximale de 105 € HT/m² SdP, au cas où le bâtiment de la première tranche ne serait pas loué ou cédé en tout ou partie aux Institutions Européennes, ou aux Collectivités dans un délai de 6 mois à compter de la livraison du bâtiment, ceci pour compenser les frais de portage et de pertes de loyers occasionnés durant cette période d'exclusivité.

Dans le cas inverse, le prix plancher de 2 925 000 € HT des volumes de la première tranche (en ce compris les parcelles formant l'assiette de l'opération, diminuées des volumes, tel qu'indiqué à la promesse) pourra donner lieu à versement d'un complément de prix calculé prorata temporis.

Pour la seconde tranche, le prix sera déterminé sur la base de la même valeur unitaire de 300 € HT/m² SdP, en fonction du programme de construction retenu d'un commun accord, et conforme au permis de construire déposé pour cette seconde tranche.

Le terrain cédé (diminué des volumes de chacune des deux tranches) correspond aux

parcelles et volumes cédés sont détachés des parcelles suivantes qui auront fait l'objet d'un PVA :

Ville de Strasbourg

Section	BZ	n°	1/143	d'une contenance de	14,98 a
Section	BZ	n°	5/143	d'une contenance de	3,59 a
Section	BX	n°	6/90	d'une contenance de	17,38 a
Section	BX	n°	5/10	d'une contenance de	54,36 a

le tout pour 90 a 31 ca.

Les volumes cédés sont détachés dudit terrain.

- les termes de la promesse synallagmatique de vente annexée à la présente délibération qui détaillent l'ensemble des conditions générales, et suspensives liées à la cession, et à laquelle la délibération se réfère.

Il est aussi demandé au Conseil de s'engager à mener à bien toutes les procédures et à prendre tous les actes nécessaires à la réalisation du programme immobilier.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le maire ou son/sa représentant-e à signer la promesse de vente et ultérieurement les actes authentiques de vente (au profit de la société IP2T ou son substitué) venant réitérer la promesse, ainsi que tout procès-verbal d'arpentage, esquisse de division en volumes, état descriptif de division ou volumes, cahiers des charges et des servitudes, statuts d'association syndicales ou tout autre documents contribuant aux actes authentiques ou permettant l'occupation temporaire de terrains.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

42 Nouveau Parc des expositions - réalisation des aménagements urbains périphériques: lancement des procédures.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le programme des aménagements urbains tel que plus amplement décrit au rapport de la présente délibération pour un montant prévisionnel global estimé à 5,5 M€HT soit 6,6 M€TTC, dont un montant de 550 000 €HT, soit 660 000 €TTC (valeur 2019), relevant de la compétence de la ville de Strasbourg
- la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg, désignant cette dernière maître d'ouvrage unique du programme des aménagements urbains, ci-jointe en annexe à la présente délibération,

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention de maîtrise d'ouvrage désignée à la délibération,
- à signer tout autre document qui serait nécessaire à la réalisation du projet.

Il est également demandé au Conseil de charger le Maire ou son-sa représentant-e de la mise en œuvre de toutes procédures requises et de l'exécution de la délibération.

Adopté

43 Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région dans le cadre de l'opération « Marché de Noël de Strasbourg – Alsace » à New-York.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement par la ville de Strasbourg d'une subvention de 66 660 € à l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région pour l'organisation du « Marché de Noël de Strasbourg – Alsace » à New-York.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son (sa) représentant(e) à signer toute pièce relative à l'exécution de la délibération.

Adopté

44 Attribution de subventions commerce et artisanat.

Il est demandé au Conseil d'approuver les versements par la ville de Strasbourg d'une subvention de fonctionnement de :

7 000 €	l'association les Vitrines de Strasbourg
4 000 €	l'association du quartier des tonneliers
4 000 €	l'association des commerçants et artisans du Neuhof du Stockfeld
2 500 €	l'association de la rue de la vignette
2 000 €	l'association le village dans la ville
1 500 €	l'association de la rue du jeu des enfants
1 500 €	l'association larob.com
1 500 €	l'association de l'Ill Rive Gauche

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires.

Adopté

45 Soutien de la ville de Strasbourg à l'économie sociale et solidaire et aux projets socialement innovant, via des acteurs structurants pour l'écosystème : la Chambre régionale de l'ESS, la plateforme Zig&Zag.

Il est demandé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes :

CRESS : 75 000 €

Chambre de consommation d'Alsace : 21 000 €.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires.

Adopté

46 Subventions aux ateliers chantiers insertion.

Il est demandé au Conseil de décider :

- l'attribution des subventions suivantes :

Banque alimentaire	8 000 €
Emmaüs Mundolsheim Chantier d'insertion	9 200 €
Fédération de la Charité Chantiers d'insertion	25 500 €
Greta Strasbourg Europe Atelier Chantier d'insertion « J'offre »	5 000 €
Humanis	50 000 €
Les Jardins de la Montagne Verte Chantier d'insertion	10 500 €
Libre Objet – Créations dans la Cité	5 000 €
ARSEA	10 000 €
Horizon Amitié Solibat	11 000 €
VETIS	8 500 €
TOTAL	142 700 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant à signer les décisions d'attribution nécessaires au versement de la subvention : conventions financières, arrêtés et avenants.

Adopté

47 Convention pour le réemploi solidaire du matériel de la ville de Strasbourg entre la ville de Strasbourg et la Banque de l'Objet.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention entre la ville et la Banque de l'Objet, pour le réemploi et la valorisation d'équipement de mobilier usagé de la collectivité.

Adopté

48 Attribution d'une subvention à l'Association Européenne des Jeunes Entrepreneurs.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

Pour le Pôle Europe :

le versement d'une subvention de 15 000 € pour l'Association Européenne des Jeunes Entrepreneurs.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté

49 Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

Pour le Pôle Europe :

- le versement d'une subvention de 15 000 € pour l'association Strasbourg pour l'Europe,
- le versement d'une subvention de 1 500 € pour l'association Un bout de chemin,

Pour la Mission Droits de l'Homme et Europe à Strasbourg :

- le versement d'une subvention de 18 170 € pour l'association Cartooning for Peace,

Pour le Pôle coopération transfrontalière et espaces germanophones :

- le versement d'une subvention de 3 000 € à l'Association LVMSC (lovmusic),
- le versement d'une subvention de 900 € pour l'Office des sports de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté

50 Signature d'une convention de partenariat entre Paris, Strasbourg et Bethléem.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention de partenariat entre les villes de Paris, Bethléem et Strasbourg.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention et tous actes ou documents d'exécution nécessaires à la mise en œuvre de la délibération,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à procéder au mandatement desdites sommes.

Adopté

51 Attribution de subventions dans le cadre du fonds de soutien pour les projets de solidarité internationale.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions sur les crédits prévus à cet effet, aux associations suivantes :

- Association culturelle de la Rue du Bouclier : 1 000 €
- Enfant Espoir du Monde : 1 000 €
- Association Inter développement solidarité : 1 000 €
- Association Cycles et solidarité : 1 000 €
- Association Ak Koc Barma : 1 000 €
- Association Les Amis du Baté : 1 000 €
- Fédération de charité – Caritas Alsace : 1 000 €
- Association Théâtre Tohu-bohu : 1 000 €
- Association Ecoles Champa Lao : 1 000 €
- Association Voix Libres : 1 000 €
- Centre socio-culturel du Neuhof : 1 000 €
- Maison d'enfants à caractère social St François d'Assise : 1 000 €
- Amitié France - Madagascar : 1000 €
- Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte : 1 000 €
- Association Ulysse : 1 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés d'attribution y afférents.

Adopté

52 Conclusion d'un accord-cadre à émission de bons de commande relatif aux prestations de régie technique et sécurité événementielle et approbation d'une convention de groupement de commandes.

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve de disponibilité des crédits la conclusion du marché public ci-après éventuellement reconductible,

- la conclusion de la convention de groupement de commande entre l'Eurométropole de Strasbourg la ville de Strasbourg, cette dernière assurant la mission de coordinateur, pour la passation d'un accord-cadre relatif aux prestations de régie technique et sécurité événementielle,
- la passation d'un accord-cadre à émission de bon de commande relatif aux prestations de régie technique et sécurité événementielle pour un montant minimum de 20 000 € HT et un montant maximum de 200 000 € HT par an pour la ville de Strasbourg,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son -sa représentant-e :

- à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg;
- à lancer la consultation pour le marché public de prestations de régie technique et sécurité événementielle pour les membres du groupement de commande, en tant que coordonnateur du groupement;
- à notifier et signer l'accord- cadre à émission de bon de commande;
- à exécuter l'accord- cadre résultant du groupement de commandes pour la ville de Strasbourg.

Adopté

53 Attribution des subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Association Pour l'Animation du Neuhof – APAN	19 000 €
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin - CDAFAL	1 700 €
Pelpass et Compagnie	9 500 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

**54 Strasbourg, ville hospitalière :
Signature d'un contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés entre
la Ville de Strasbourg, la Préfecture du Bas-Rhin, et la Délégation
Interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR).**

Il est demandé au Conseil de décider :

- de valider le contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés, entre la ville de Strasbourg, la Préfecture du Bas-Rhin et la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (DIAIR) et d'autoriser le Maire à le signer ;
- de valider la proposition d'identifier le GIP-FCIP comme porteur des actions « Améliorer l'accès à la formation, linguistique » ;
- de valider l'engagement du CCAS de la ville de Strasbourg comme porteur des actions « Changer le regard » ;
- d'autoriser le CCAS à attribuer les subventions relatives à son champ d'action en faveur de l'insertion et l'accompagnement des publics vulnérables.

Adopté

55 Signature par la ville de Strasbourg de la nouvelle charte de prévention des expulsions 2018-2024 dans le cadre du PDALHPD.

Il est demandé au Conseil d'approuver les engagements pris par la ville de Strasbourg dans la charte de prévention des expulsions locatives et de signer la charte de prévention des expulsions 2018-2024.

Il est aussi demandé au Conseil de désigner M. Mathieu CAHN comme représentant de la ville de Strasbourg pour le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Cette désignation se substitue aux anciennes désignations relatives aux anciennes dénominations du plan.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette charte.

Adopté

**56 Convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Strasbourg,
l'Eurométropole et l'association Le Parcours.**

Il est demandé au Conseil d'approuver dans le cadre de la politique de la Ville, les dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention pluriannuelle d'objectifs.

Adopté

57 Attribution de subvention à l'association Plurielles et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2019-2021 entre la Ville, l'Eurométropole et l'association Plurielles.

Il est demandé au Conseil d'approuver dans le cadre de la politique de la ville, les dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2019-2021.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention d'objectif s'y rapportant.

Adopté

58 Signature d'une convention d'objectifs pluriannuelle 2019-2021 entre la Ville, l'Eurométropole et l'association L'Etage - Club de jeunes.

Il est demandé au Conseil d'approuver les dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021.

Il est également demandé au Conseil d'allouer à l'association l'Etage – Club de jeunes, une subvention de 160 930 €,

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et la convention financière.

Adopté

59 Soutien de la Ville au projet d'hébergement santé de la salle de consommation à moindre risque (ARGOS 2) : un concept novateur.

Il est demandé au Conseil d'allouer à l'association Ithaque une subvention d'investissement d'un montant de 150 000 € en vue du projet d'hébergement santé de la Salle de consommation à moindre risque.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-a représentant-e à signer la convention financière y afférente.

Adopté

60 Attribution de subventions au titre des solidarités.

Il est demandé au Conseil d'allouer sur les crédits disponibles au budget primitif pour 2019, les subventions suivantes :

1. Banque de l'objet Fonctionnement	2 500 €
2. Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile à Strasbourg – CASAS Soutien aux familles en grande précarité demandant l'asile	6 000 €
3. Fondation Vincent de Paul – Escale Saint-Vincent Fonctionnement de l'Escale St-Vincent	12 300 €
4. Lianes Fonctionnement général	10 000 €
5. Société nationale du chemin de fer Mobilités Point d'accueil et de solidarité (PAS)	20 000 €
6. Association migration solidarité et échanges pour le développement – AMSED Inclusion et valorisation de la culture	8 000 €
7. Les jardins de la Montagne-Verte Action de mise à l'emploi de résidents sur l'espace temporaire d'insertion très éloignés de l'emploi	18 200 €
8. Makers for change Ateliers culturels	15 000 €
9. Observatoire régional de l'intégration et de la Ville - ORIV Démarche de dialogue avec les acteurs associatifs autour de l'«accueil de qualité des personnes migrantes vulnérables » sur notre territoire	24 000 €
10. Université de Strasbourg Le projet « Migreval »	7 500 €
11. Aumônerie universitaire catholique – Centre Bernanos Accueil et accompagnement de jeunes migrants	15 000 €
12. Aumônerie universitaire catholique – Centre Bernanos Investissement	35 000 €
13. Chambre régionale du surendettement social – CRESUS Accompagnement juridique et social des personnes en situation de surendettement	30 000 €
14. Par Enchantement Fonctionnement général	20 000 €
15. Association des résidents de l'Esplanade – ARES Inclusion numérique	1 000 €
16. Centre social et culturel du Neuhof Inclusion numérique	3 000 €
17. Conseil départemental des associations familiales laïques du Bas-Rhin – CDAFAL Inclusion numérique	3 000 €

18. Maison des potes de Strasbourg Inclusion numérique	3 000 €
19. Troc savoirs réseau d'échanges réciproques de savoirs de Strasbourg Inclusion numérique	3 000 €
20. Association Pierre Clément Formation de bénévoles d'accompagnement de personnes gravement malade ou en fin de vie	3 050 €
21. Bretz'selle La mécanique vélo	1 000 €
22. C'est tout un art Contes en EHPAD	1 000 €
23. Communauté clair de terre Fonctionnement du Relais de culture et loisirs	14 400 €
24. L'Arche à Strasbourg Fonctionnement générale	1 000 €
25. Vue (d')ensemble La marche pour la vue du 12 octobre 2019	2 640 €
26. Yvoir Open-way - un GPS pour tous	15 000 €
27. Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte Fonctionnement du club séniors	2 500 €
28. Association populaire joie et santé Koenigshoffen Fonctionnement du club séniors	1 750 €
29. Centre socioculturel de Neudorf Fonctionnement du club séniors	1 090 €
30. Académie de la petite enfance Organisation de tables rondes « grandir en humanité »	1 000 €
Total	280 930 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

61 Attribution de subventions au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Il est demandé au Conseil d'allouer, les subventions suivantes :

- investissement :
Troc Savoirs, réseau d'échanges réciproques de savoirs de Strasbourg 2 440 €
Investissement

- subvention pour projet :

Kapta Projet Speaker	15 000 €
- versement de premières tranches de subventions pour l'organisation d'accueils de loisirs dans hébergement :	
Association populaire joie et santé Koenigshoffen	6 000 €
Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg - ARES	9 960 €
Association du centre social et culturel de l'Elsau	4 160 €
Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet	6 750 €
Centre socioculturel de la Krutenau CARDEK	9 460 €
Centre social et culturel du Neuhof	6 280 €
Centre social et culturel de la Robertsau – Escale	7 600 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize	12 510 €
Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	13 600 €
Centre socio-culturel de Neudorf	7 010 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	9 730 €
Centre social et culturel au-delà des ponts	1 740 €
Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte	4 350 €
Conseil départemental des associations familiales laïques du Bas-Rhin	4 480 €
Centre culturel et social Rotterdam	8 560 €
Organisation populaire des activités de loisirs – OPFAL	4 760 €
Centre des Jeunes	7 190 €
Jeunesse Loubavitch de Strasbourg	12 240 €
Association d'éducation populaire St Ignace	4 440 €
Strasbourg Université Club	9 140 €
La croisée des chemins association protestante de Strasbourg espace accueil enfants-parents-jeunes pour mieux vivre ensemble	13 540 €
Association sportive ASPTT de Strasbourg	3 450 €
Association Les Disciples	2 300 €
Association populaire familiale syndicale de Neudorf centre	790 €
Association Lupovino Lutte pour une vie normale	310 €
Club sportif de HautePierre	5 510 €
Garderie-restaurant la clé des champs Centre de loisirs et d'animation éducatifs	5 820 €
La Buissonnière de l'Aar	3 710 €

Unis vers le sport	2 980 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin – Fédération des œuvres laïques du Bas-Rhin	2 190 €
Association Maison des jeux de Strasbourg	3 450 €
Association Sport et loisirs Constantia	730 €
Association L'Eveil Meinau	530 €
Association la Croisée des Chemins, Association protestante de Strasbourg, Espace Accueil Enfants-Parents-Jeunes	50 000 €
- versement des deuxièmes tranches de subventions pour l'association Centre social et culturel Au-delà des ponts :	
Fonctionnement	26 400 €
Contrat enfance jeunesse	11 100 €

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et les décisions attributives relatives aux subventions.

Adopté

62 Règlement intérieur des services périscolaires - actualisation.

Il est demandé au Conseil d'adopter le règlement intérieur des services périscolaires municipaux de la ville de Strasbourg avec effet au 8 juillet 2019.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes et conventions permettant la bonne application de ce règlement.

Adopté

63 Versement d'une subvention à Silence On Lit.

Il est demandé au Conseil d'attribuer au titre de la Direction de l'enfance et de l'éducation, une subvention de 6 000 € à l'association Silence on lit !

Il est aussi demandé également au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de partenariat avec l'association Silence On Lit.

Adopté

64 Fourniture de matériel scolaire pour les enfants accueillis dans les établissements gérés par la direction de l'enfance et de l'éducation de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à mettre en concurrence les fournisseurs conformément au code de la commande publique et à signer et faire exécuter les marchés en résultant.

Adopté

CULTURE ET SPORT

65 Legs de Madame Janine BUBEL en faveur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Il est demandé au Conseil d'accepter le legs consenti en faveur de la Fondation de l'Oeuvre Notre-Dame par Madame Janine BUBBEL (1933–2018) comprenant un appartement et le solde de divers comptes bancaires.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire, administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, ou son-sa représentant-e à effectuer toutes les formalités relatives au legs consenti.

Adopté

66 Fondation de l'Œuvre Notre-Dame - Marché de gestion locative sur les immeubles relevant du domaine patrimonial privé de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché à prix unitaires pour la gestion locative du patrimoine immobilier de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame selon une procédure formalisée conformément aux articles L2124-1 et suivants du code de la commande publique, pour une durée d'un an, reconductible trois fois, pour un montant annuel maximal de 120 000 € TTC.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire, administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, ou son représentant à lancer la consultation, à signer et à exécuter le marché et ses avenants.

Adopté

67 Œuvre Notre-Dame, opérations de mécénat en lien avec la réhabilitation du circuit de visite de la plateforme et de la maison des gardiens de la cathédrale de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la mise en œuvre d'une opération de mécénat avec le Crédit Agricole Alsace Vosges associé à la Fondation Crédit Agricole Pays de France d'un montant total de 50 000 euros permettant de soutenir le projet de rénovation du circuit de visite touristique de la plateforme de la cathédrale de Strasbourg, notamment sur ses dimensions culturelles et médiatiques ;
- la mise en œuvre d'une opération de mécénat avec la Société des Amis de la Cathédrale de Strasbourg d'un montant de 12 500 euros permettant de soutenir le projet de rénovation du circuit de visite touristique de la plateforme de la cathédrale de Strasbourg, notamment sur ses dimensions culturelles et médiatiques.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire, Administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, ou son-sa représentant-e à signer toutes pièces relatives à l'exécution de la délibération, notamment les conventions.

Adopté

68 Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association Maillon, la ville de Strasbourg, l'Etat et la Région Grand Est pour la période 2019-2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver le partenariat pluriannuel entre la ville de Strasbourg, l'Etat-DRAC Grand Est, la Région Grand Est et l'association Maillon sur la période 2019-2021, partenariat formalisé par une convention pluriannuelle d'objectifs.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le maire ou son-sa représentant-e à signer les actes, contrats et avenants afférents.

Adopté

69 Renouvellement d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre le TJP, la ville de Strasbourg, l'Etat, la Région Grand Est et le Département du Bas-Rhin pour la période 2019-2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver le partenariat pluriannuel entre la ville de Strasbourg, l'Etat-DRAC Grand Est, la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin et l'association TJP sur la période 2019-2021, partenariat formalisé par une convention pluriannuelle d'objectifs.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le maire ou son-sa représentant-e à signer les actes, contrats et avenants afférents.

Adopté

70 Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Strasbourg, l'Etat-DRAC Grand Est, le Département du Bas-Rhin et l'association Becoze pour la période 2019-2022 ainsi que d'une convention de mise à disposition d'équipements entre la ville de Strasbourg et l'association Becoze pour la période 2019-2022.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le partenariat pluriannuel entre la ville de Strasbourg, l'Etat-DRAC Grand Est, le Département du Bas-Rhin et l'association Becoze sur la période 2019-2022, formalisé par une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens,
- la mise à disposition de l'association à titre gratuit par la ville de Strasbourg des locaux lui appartenant sis à Strasbourg 4 Impasse Kiefer pour la période 2019-2022,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le maire ou son-sa représentant-e à signer les actes, contrats et avenants afférents.

Adopté

71 Attribution de subventions dans le cadre du dispositif de soutien pour les aides à la création 2019 du spectacle vivant.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

Association	Nom du projet	Montant proposé
Sax and Co pour Expanding Univers Quintett	Nouvelle création	4 000 €
Artenréel#1 pour Yann Caillasse	Comment je ne suis pas devenu chanteur	4 000 €
Compagnie Bardaf	L'Homme Jaguar	10 000 €
Compagnie Ecouter Voir	La Peau d'Annesse	8 000 €
Compagnie Scarface Ensemble	American Dream	8 000 €
Compagnie Toutes nos histoires	Les mêmes porteurs	8 000 €

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

72 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

Accélérateur de particules	40 000 €
AVLAB	20 000 €
Basler Kunstverein	3 500 €
La Cigogne enragée	10 000 €
Les Films du spectre	25 000 €
Les Films du spectre	10 000 €
Le 3 ^{ème} souffle	10 000 €
Le Récit	5 000 €
Syndicat des Distributeurs Indépendants	2 500 €
Hiéro Strasbourg	5 000 €
Baal Novo	400 €
Société des études juives	4 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

73 Implantation et acquisition du mobilier pour les réserves de la COOP.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'opération d'aménagement-du Pôle d'Etude et de Conservation des Musées de la Ville ainsi que les opérations de transport pour un montant de 3 000 000 € TTC conformément au programme.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à lancer, à mettre en concurrence, à signer et à exécuter le marché de maîtrise d'œuvre, et les marchés de fournitures et de services relatifs à cette opération, conformément aux règles de passations et aux délégations en vigueur en matière de commande publique.

Adopté

74 Organisation par les musées d'une exposition itinérante au Japon.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'organisation par les Musées de la ville de Strasbourg, d'une exposition itinérante destinée à être présentée dans cinq musées japonais

entre septembre 2019 et juillet 2020.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la passation d'un contrat avec la White International Company, organisateur japonais, fixant les conditions de réalisation du projet.

Il est aussi demandé au Conseil de charger le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous documents relatifs à ce projet.

Adopté

75 Enrichissements des collections des musées.

Il est demandé au Conseil d'approuver les **achats** pour :

- le **musée d'art moderne et contemporain**, d'une œuvre de FAILE Almost Alone, Truth and Lies, au prix de 53 000 € TTC,
- le **musée des Beaux-Arts**, d'un tableau de Simon Vouet Le Martyre de sainte Catherine pour une valeur de 400 000 € TTC, le don par lequel la Société des Amis des Arts et des Musées de Strasbourg finance 200 000 € TTC du prix d'achat de l'œuvre en contrepartie d'une communication et d'une médiation des musées mettant en avant cette participation,
- le **musée alsacien, d'une banquette marquetée de Charles Spindler**, au prix de 22 000 € TTC,
- le **musée de l'œuvre Notre-Dame – Arts du Moyen Age**, deux sculptures « la tête d'homme barbu couverte d'un voile » et « une statue de Vierge de miséricorde » auprès de la famille Eugène Wolf, au prix de 20 000 € TTC,

Il est également demandé au Conseil d'accepter les **dons** pour :

- le **musée d'art moderne et contemporain**,
 - Damien Deroubaix, Wunder der Natur, pour une valeur de 18 000 €,
 - Ange Leccia, La Mer, 2016, pour une valeur de 43 000 €
 - Philippe Lepeut, Agrégat (3^{ème} version), 1992, pour une valeur : 20 000 €.
- le **musée de l'Œuvre Notre-Dame - Arts du Moyen Age**, deux fragments de sculptures, pour une valeur de 180 000 €,
- le **musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration** :
 - 110 dessins et 4 affiches de l'artiste Michel Cambon, pour une valeur de 88 100€,
 - 52 dessins originaux de l'artiste Maurice Henry, pour une valeur de 15 600 €,
 - 82 dessins de presse de l'entre-deux-guerres, pour une valeur de 17 000 €.

Il est demandé au Conseil d'accepter les transferts de propriété, à titre gratuit par l'État de la part de mobilier mis au jour sur les sites figurant sur l'annexe ci-jointe pour affectation

aux collections des musées archéologique et historique de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de charger le Maire ou son-sa représentant-e d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous documents y relatifs.

Adopté

76 Conventions de partenariat avec l'Association Jean Hans Arp, le Käthe Kollwitz Museum (Cologne), la Représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe et le Centre européen d'actions artistiques contemporaines (CEAAC).

Il est demandé au Conseil de reconnaître l'intérêt général de l'activité de l'association Jean Hans Arp, dont le siège est situé à Strasbourg (8 rue Joseph Guerber) et le caractère non lucratif de son fonctionnement.

Il est aussi demandé au Conseil d'approuver :

- la mise à disposition de l'Auditorium des musées situé au Musée d'art moderne et contemporain et des salles de l'Aubette 1928 situées place Kléber au profit de l'association Jean Hans Arp, ²dans la limite de trois autorisations par an aussi longtemps que les conditions prévues au paragraphe précédent seront remplies,
- le principe de la convention de partenariat entre les musées de la ville de Strasbourg et le Käthe Kollwitz Museum de Cologne,
- les projets de partenariat du musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration :
 - avec la Représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe, dans le cadre de l'exposition « Tomi Ungerer l'Européen », du 5 juillet au 20 octobre 2019,
 - avec le CEAAC, dans le cadre d'une exposition in situ « Locomotion. Les jouets de Tomi Ungerer en mouvement avec 6 artistes contemporains » du 22 juin au 27 octobre 2019.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à mettre à disposition de l'association Jean Hans Arp, l'Auditorium des musées situé au Musée d'art moderne et contemporain et des salles de l'Aubette 1928 par voie contractuelle ou unilatérale et dans les conditions prévues par la présente délibération,
- à signer tout document relatif à ces conventions.

Adopté

77 Autorisation de conclure des conventions de partenariat pour les activités artistiques et pédagogiques du Conservatoire pour l'année scolaire 2019/2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion au titre du Conservatoire à Rayonnement régional de Strasbourg des conventions nécessaires aux activités pédagogiques et artistiques de l'établissement pour l'année scolaire 2019/20 et les dépenses liées à ces activités dans le respect du budget alloué.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions suivantes nécessaires à la mise en œuvre des projets pédagogiques et artistiques du Conservatoire de Strasbourg pour l'année scolaire 2019/20.

- 1) Conventions d'utilisation d'un orgue
 - Collège Episcopal Saint-Etienne
 - Eglise du Bouclier
 - Eglise Sainte Aurélie
 - Eglise Sainte-Madeleine
 - Eglise réformée Saint-Paul
 - Eglise Saint-Pierre-Le-Jeune catholique
 - Eglise Saint-Pierre-Le-Jeune protestant
 - Eglise Saint-Pierre-Le-Vieux catholique
 - Eglise du Temple Neuf
 - Paroisse Saint-Guillaume
 - Paroisse Saint-Thomas

Un projet de convention type est joint en annexe.

- 2) Conventions d'utilisation d'une salle
 - Eglise du Bouclier
 - Eglise des Dominicains
 - Eglise protestante du Neudorf
 - Eglise Saint-Aloïse
 - Eglise Sainte-Aurélie
 - Eglise Saint-Guillaume
 - Eglise Sainte-Madeleine
 - Eglise réformée Saint-Paul
 - Eglise Saint-Pierre-Le-Jeune catholique
 - Eglise Saint-Pierre-Le-Jeune protestant
 - Eglise Saint-Pierre-Le-Vieux
 - Eglise du Temple-Neuf
 - Espace Culturel Le Point d'eau – Ostwald
 - Espace René Cassin Bitche
 - Espace Rohan Saverne
 - L'Illiade
 - La Vill'A
 - Le Palais du Rhin – DRAC
 - Le PréO
 - Münsterhof

Un projet de convention type est joint en annexe.

3) Conventions de partenariat

- ABRAPA
- Accent 4
- Accroche Note
- ADIAM du Bas-Rhin
- AForgeP
- AJAM
- Alliance française
- Alsace digitale
- AMIA (Amis de la musique sur instruments anciens)
- APECS (Association des parents d'élèves du conservatoire de Strasbourg)
- Association des Amis de l'Alto
- Association des Amis de l'Orgue de Saessolsheim
- Association des enseignants de la composition en musique électro-acoustique
- Association des trombonistes de France
- Association des trombonistes du Bas-Rhin
- Association européenne des conservatoires
- Ballade
- Ballet de l'Opéra national du Rhin
- Ballet de Lorraine
- Cadence
- Caisse d'Épargne d'Alsace
- CEAAC
- Centre national de la danse
- Centre socio-culturel du fossé des treize
- CIARUS
- Cinéma UGC
- CIRA
- Cité de la musique Paris
- Clé de sol
- Collège épiscopal Saint-Etienne
- Compagnie Blicke
- Compagnie mémoire vive
- Concerts Klassic
- Cross-média Culture
- Ecole de musique de Jacmel
- Ecole européenne
- Ecole Notre Dame de Sion
- Education Nationale
- EHPAD Danube
- Ensemble Linea
- Espace culturel Django Reinhardt
- Etablissement supérieur des arts de Lorraine
- Exosphère
- Festival Contretemps
- Festival de Fénétrange
- Festival de musique de Baden-Baden
- Festival de Wissembourg
- Festival Musica

- FEVIS
- Forum franco-allemand de jeunes artistes
- Foyer des jeunes travailleurs Neudorf
- Francis C. Lang
- FSMA
- Hanatsu Miroir
- Haute école des arts du Rhin
- Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
- INA
- Institut culturel italien
- IRCAM
- Jacmel dans tous mes rêves
- Jazzdor
- Junges Musikpodium Dresden-Venedig
- L'Artichaut
- L'Arrach'Chœur
- L'Escale (Centre Social et Culturel de la Robertsau)
- L'Imaginaire
- L'Oliphant
- La gaîté lyrique
- La Moustache
- La Laiterie Artefact
- La Philharmonie de Paris
- La Philharmonie de poche
- La Traversière
- Le Maillon
- Le parlement de Musique
- Les conservatoires à rayonnement régional, départemental et communal
- Les Dominicains de Haute-Alsace
- Les Percussions de Strasbourg
- Les Savons d'Hélène
- Les sons de la rue
- LoveMusic
- Médiathèque André Malraux
- Musée Würth
- Musica Bayreuth
- Musikhochschul Dresden
- Musikhochschule Basel
- Musikhochschule Freiburg
- Musikhochschule Stuttgart
- Office du tourisme de Strasbourg
- Opéra national de Lorraine
- Opéra national du Rhin
- Opern Akademie Baden-Baden
- Orchestre d'harmonie de l'Electricité de Strasbourg
- Orchestre français des jeunes
- Orchestre Philharmonique de Berlin
- Orchestre universitaire de Strasbourg
- Orgue en France

- Pôle sud
- Sax and Co
- Soroptimist
- StrasSax
- Tanz Theater Wuppertal
- Téléthon
- TJP
- UNDC (Union Nationale des Directeurs de Conservatoires)
- Université d'Ottawa
- Université de Montréal
- Université de Strasbourg
- Université de Syracuse
- Université du temps libre
- Université Senszoku Gakuen de Tokyo
- Voix de Strass
- Wereldhave Management France (Rivétoile)
- Yamaha Europe

Adopté

**78 Soutien de la ville de Strasbourg au projet de réalisation de la SIG ARENA -
Crédit Mutuel Forum.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le principe d'attribution d'un fond de concours de 3,9 M€ à l'Eurométropole de Strasbourg pour permettre la concrétisation du projet de la SIG ARENA à la condition d'une participation des autres collectivités au financement du projet sur les bases convenues :

- Région : 5,9 M€
- Département : 3,4 M€
- Eurométropole : 3,9 M€
- Ville de Strasbourg : 3,9 M€

Adopté

**79 Versement de subventions aux associations sportives de haut niveau
individuel.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions, pour un montant total de 199 985 €, aux associations sportives ayant des athlètes inscrits-es sur la liste ministérielle des sportifs-ves de haut niveau 2019 selon la répartition suivante :

Activités Sportives, Culturelles et de Plein Air (ASCPA) (escalade)	3 076 €
ASL Robertsau (squash)	1 538 €
ASPTT Strasbourg (paratriathlon: 5 128 €) (haltérophilie : 3 076 €)	8 204 €
Ballet Nautique de Strasbourg (natation synchronisée)	64 615 €
Centre Ecole de Parachutisme d'Alsace (parachutisme)	2 051 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo (taekwondo)	16 410 €
FC Kronembourg – tennis (tennis)	4 102 €
Fitboxing (savate)	2 564 €
Judo Club de Strasbourg (judo)	3 076 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport (tir : 6 153 € €) (athlétisme : 3 076 €)	9 229 €
Skieurs de Strasbourg (ski alpin)	7 179 €
Société Athlétique Koenigshoffen (lutte)	3 076 €
Société de Gymnastique et de Sports La Strasbourgeoise (gymnastique artistique)	3 076 €
Strasbourg Agglomération Athlétisme (S2A) (athlétisme)	7 179 €
Strasbourg Eaux Vives (canoë-kayak)	23 589 €
Strasbourg G.R.S. (gymnastique rythmique)	3 076 €
Strasbourg Université Club (escrime : 17 435 €) (judo : 3 076 €)	20 511 €
Team Strasbourg SNS – ASPTT - PCS (plongeon)	3 076 €
Tennis Club de Strasbourg (tennis)	14 358 €

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

80 Versement d'acomptes de subventions aux clubs de haut niveau amateur - sports collectifs - Saison sportive 2019/2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'acomptes de subventions dans le cadre des activités de haut niveau amateur – sports collectifs - pour un montant total de 175 500 €, au titre de la saison sportive 2019/2020, aux associations sportives suivantes :

ASPTT Strasbourg	42 500 €
soutien aux activités de handball féminin => N1 : 28 500 €	
soutien aux activités de badminton => Top 12 : 14 000 €	
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure	12 500 €
Soutien aux activités de handibasket => Nat B	
Neuhof Futsal	2 500 €
soutien aux activités de futsal => D2	
Strasbourg Université Club	12 000 €
soutien aux activités de volley-ball masculin => N2 : 6 000 €	
soutien aux activités de volley-ball féminin => N2 : 6 000 €	
Strasbourg Volley-Ball	6 000 €
soutien aux activités de volley-ball masculin => N2	
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS	100 000 €
soutien aux activités de water-polo masculin => Pro A	

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

81 Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de subventions pour un montant total de **100 000 €** réparti comme suit :

- **14 500 €** :

Aux associations sportives suivantes :

ASPTT Strasbourg	1 000 €
Soutien à l'organisation le 7 juillet 2019 à Strasbourg, par la section pétanque, du 1er tournoi national « jeunes » de pétanque	
Club Sportif de Hautepierre	2 500 €
Soutien à l'organisation le 30 juin 2019 à Strasbourg de la manche Grand Est de BMX	
FC Strasbourg Koenigshoffen 06	500 €
Soutien à l'organisation, le 1er mai 2019 au stade Charles Frey, du tournoi	

Roger Fritsch	
Joie et Santé Koenigshoffen	5 000 €
Soutien à l'organisation à Strasbourg, des manifestations sportives suivantes :	
Jeux européens de Capoeira du 19 au 22 avril 2019	
Tournoi de football Jeunes (Mémorial Michel Schwing) le 1 ^{er} mai 2019	
Tournoi international de Jeunes basket-ball les 8 et 9 juin 2019	
Tournoi international de hockey sur gazon les 8 et 9 septembre 2019	
Les Libellules Basket Club Strasbourg	500 €
Soutien à l'organisation, les 28 et 29 juin 2019 au gymnase Gutenberg, du tournoi annuel les « 24 h du basket »	
Strasbourg Agglomération Athlétisme (S2A)	5 000 €
Soutien à l'organisation du meeting d'athlétisme de Strasbourg	

- **80 500 € :**

Aux associations sportives suivantes :

ASL Robertsau	1 000 €
Compensation de la perte des créneaux squash de l'association lors des Internationaux de tennis de Strasbourg	
AS Pierrots Vauban	45 000 €
Soutien aux activités du club en N3 pour la saison sportive 2019/2020	
FC Kronembourg	15 000 €
Soutien aux activités du club en R1 pour la saison sportive 2019/2020	
Société Athlétique Koenigshoffen	1 000 €
Soutien aux activités du club	
Strasbourg Alsace Rugby	15 000 €
Soutien aux activités du club	
Strasbourg G.R.S	3 500 €
Soutien aux activités du club.	

A l'association sportive suivante :

ASPTT Strasbourg	5 000 €
Soutien à la préparation des clubs et athlètes strasbourgeois aux Jeux olympiques	

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

82 Versement de subventions d'équipement à diverses associations sportives strasbourgeoises.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de subventions pour un montant total de **42 870 €** réparti comme suit :

- **30 645 € :**

Aux associations sportives suivantes :

Activités sportives Culturelles de Plein Air	10 439 €
Soutien à l'acquisition de matériel pour la pratique du canoë-kayak	
ASPTT Strasbourg	1 400 €
Soutien à l'acquisition de matériel pour la section badminton	
Association Sportive Strasbourg	865 €
Soutien à l'acquisition d'un but mobile	
Cercle de l'Aviron de Strasbourg	6 700 €
Soutien à l'acquisition d'un nouveau bateau, d'avirons, ergomètres et ponton	
Société de Gymnastique de Cronembourg	3 230 €
Soutien à l'acquisition d'un nouveau tapis d'entraînement	
Société de Gymnastique et de Sports La Strasbourgeoise	4 261 €
Soutien à l'acquisition de matériel pour la pratique de la gymnastique	
Strasbourg G.R.S.	3 750 €
Soutien à l'acquisition de nouveaux praticables	

- **12 225 € :**

Aux associations sportives suivantes :

AS Electricité de Strasbourg	1 570 €
Soutien aux travaux de rénovation et mise en sécurité d'un pas de tir de l'association	
Club Sportif de la Garnison de Strasbourg	7 400 €
Soutien aux travaux de renouvellement de surface de deux courts intérieurs en terre battue synthétique	
Société de Gymnastique et de Sports La Strasbourgeoise	1 125 €
Soutien aux travaux de rénovation de l'éclairage de la salle de gymnastique	
Société de Gymnastique La Concorde Robertsau	2 130 €
Soutien aux travaux de rénovation et d'isolation de la toiture des installations sportives de l'association	

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

83 Bourses d'aide à la pratique sportive : versement du solde des subventions au titre de la saison sportives 2018/2019.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci- dessous pour un montant total de 7 200 €

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
ASPTT Strasbourg	Football, taekwondo, judo, natation	52	5 200 €
FC Kronembourg	Football	11	1 100 €
Joie et Santé Koenigshoffen	Football	1	100 €
Société Athlétique Koenigshoffen	Lutte – boxe - karaté	6	600 €
Société de Natation Strasbourg	Natation	2	200 €

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

84 Versement de subventions dans le cadre du dispositif d'aide à l'embauche d'emplois avenir pour les associations sportives strasbourgeoises.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement, au titre du dispositif pour l'embauche d'emplois d'avenir pour les associations sportives, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencée ci- dessous pour un montant total de **20 000€** ;

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AS Pierrots Vauban	football	1	4 000 €
ASPTT Strasbourg	omnisport	2	8 000 €
FC Strasbourg Koenigshoffen 06	football	2	8 000 €
TOTAL		5	20 000€

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

85 Raccordement du Tennis Club de Strasbourg au réseau de chaleur du Wacken.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une indemnisation au Tennis Club de Strasbourg, au titre des frais R23 et R24 de la facturation du réseau de chaleur du Wacken pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2017, d'un montant de **22 530,45 €**.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

Interpellations

86 Interpellation de Jean-Philippe MAURER : Plus de cirque itinérant à Strasbourg ?

Ce point est reporté

87 Interpellation Thierry ROOS : La Gare, un espace d'accueil.

Ce point est reporté

Pétitions

88 Pétition déposée par l'association ZONA sur la préservation de la Ceinture Verte de Strasbourg.

La pétition est initiée par l'association ZONA qui depuis 1986 agit pour l'intérêt public, la qualité de l'environnement urbain, la sauvegarde du climat, la lutte contre la pollution.

Un message relayé par plus de 800 amis sur une page où vous pourrez suivre l'actualité de la pétition (<https://www.facebook.com/CeintureVerteDeStrasbourg/>).

L'association est parmi d'autres à l'origine du Parc Naturel Urbain de Strasbourg, son engagement pour l'environnement a été salué dès 1990 par l'agrément du Préfet du Bas-Rhin.

La Ceinture Verte de Strasbourg est une notion de bien commun, une "ressource" de terrains préservés par 3 lois à laquelle notre communauté se reconnaît liée et autour de laquelle elle s'organise pour en assurer la préservation.

Nous affirmons le droit à la vie de chacun et nous inquiétons de la destruction d'un capital de plus de 600 hectares promis par les lois de 1922, 1927 et 1990 à un objectif d'intérêt

public (« hygiène et salubrité ») d'une actualité visionnaire, destruction menée en violation du devoir de vigilance. Car il est tellement improbable et déraisonnable que 3 lois aient été votées pour s'approprier puis urbaniser ces magnifiques terrains comme le calcule la ville de Strasbourg : pendant encore 400 ans à raison d'1 million de m² au sol, pour un résultat qui après seulement 25 ans et 65 000 m² construits déclenche déjà des questions et surtout l'inquiétude légitime des habitants.

L'objectif de ces lois est d'abord de préserver au moins 80 % des terrains, et à titre d'exception d'en urbaniser 20% au maximum, mais rien n'interdit de n'urbaniser que 10 % des surfaces sans que cela relève d'un défaut d'application de la loi, bien au contraire. Car la loi n'établit pas un droit de construction, mais un devoir de protection. Nous souhaitons une réappropriation du sens de la Ceinture Verte tel qu'il ressort de l'objectif législatif et de son bénéfice pour l'Eurométropole en termes de santé publique (réduire la pollution et le stress), de réduction de l'îlot de chaleur urbain (réduire la canicule), de qualité de l'environnement (augmenter les espaces verts, parcs, jardins, terrains de sport, espaces de terre nourricière, espaces de lien social).

Avec ZONA, nous demandons un débat sur la Ceinture Verte au Conseil Municipal suivi d'un vote pour des décisions immédiates :

- un moratoire des constructions,
- la préparation pour le Conseil Municipal d'un état de la situation des zones non aedificandi,
- une nouvelle définition au PLUI des objectifs d'urbanisme en rapport avec le sens des lois, l'évolution préoccupante du climat et la dégradation de l'environnement,
- l'instauration de la collégialité des décisions d'urbanisme pour la Ceinture Verte selon votre engagement de 2014 sur la transparence et l'intégrité de la vie publique locale.

89 Pétition déposée au nom du « Collectif de Parents Strasbourg » : 1 ATSEM par classe sur tout le temps scolaire.

Les ATSEM sont essentielles à l'école maternelle. Elles participent au bon fonctionnement des classes en épaulant les enseignant.e.s et assurent un cadre sécurisant indispensable au bien-être de nos enfants à l'école. Les ATSEM sont des professionnelles de la petite enfance, en tant que telles, elles accueillent les enfants, accompagnent les enseignements, activités et animations, s'occupent des changes pour les plus petits et des soins quotidiens, veillent à l'hygiène ainsi qu'à la préparation et à la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Elles participent à la sécurité des enfants et les accompagnent dans l'autonomie.

Le manque d'Agents de Vie Scolaire (AVS) les amène humainement (bien que ce ne soit pas leur fonction) à accompagner des enfants porteurs de troubles et de handicap et des enfants bénéficiant d'un P.A.I (Protocole d'Aide Individualisé). Le métier d'ATSEM est difficile et éprouvant physiquement; les soins aux élèves les exposent particulièrement aux maladies contagieuses. Aujourd'hui, à Strasbourg, alors que de nombreuses classes tournent autour de 30 élèves, le choix de la ville sur le nombre d'ATSEM affecté par classe et les nombreuses absences non remplacées font que régulièrement :

- les petites sections n'ont pas d'ATSEM dans leur classe sur plusieurs périodes de la journée.
- des ATSEM se retrouvent à intervenir sur 3 ou 4 classes en même temps.
- des classes se retrouvent sans ATSEM. Le manque d'ATSEM pose des problèmes de sécurité physique et affective pour les enfants. Les conditions de travail sont plus difficiles pour les enseignant.e.s (pas de relai pour animer un temps d'activité, impossibilité de s'occuper individuellement des enfants qui en ont besoin ponctuellement, pas d'aide pour préparer les plus jeunes à aller en récréation, etc...).

Cela nuit fortement à la qualité d'accueil, d'apprentissage et au bien-être de nos enfants.

C'est pourquoi, nous voulons que la ville de Strasbourg se positionne clairement sur la qualité d'accueil de nos enfants pour des enseignements efficaces et passe à 1 ATSEM à temps plein par classe dans chaque école maternelle. Nous voulons également que le nombre de remplaçants et de remplaçantes soit suffisant afin qu'il n'y ait plus d'absences non remplacées de ces précieuses professionnelles.

--°°--

QUESTION D'ACTUALITE : relative à la canicule

ROLAND RIES

ORIGINAL SIGNE

Annexes au compte-rendu sommaire :

- **détail des votes électroniques.**



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

24 JUIN 2019

Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI
Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques
Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL 24 JUIN 2019 2019 – Point 4

Approbation du compte administratif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2018.

Pour

47

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne Pernelle, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

9

CALDEROLI-LOTZ-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

CONSEIL MUNICIPAL 24 JUIN 2019 2019 – Point 5

Approbation du compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2018.

Pour

56

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL 24 JUIN 2019 – Point 19

Conseil de la participation citoyenne de Strasbourg : dénomination et modalités d'organisation et de fonctionnement.

Pour

52

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

2

SENET-Eric, ZUBER-Catherine

Déclassement anticipé du domaine public d'emprises foncières sises place des Halles à Strasbourg –
Avis du conseil municipal - Article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales.

Pour

33

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYFUS-Henri, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

2

DREYSSE-Marie-Dominique, SCHAETZEL-Françoise

Abstention

16

BARSEGHIAN-Jeanne, OZENNE-Pierre, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, RAMDANE-Abdelkarim, REMOND-Thomas, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SENET-Eric, TARALL-Bornia, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, ZUBER-Catherine

Point 22 à l'ordre du jour :

Déclassement anticipé du domaine public d'emprises foncières sises place des Halles à Strasbourg – Avis du conseil municipal - Article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 33

Contre : 2 (*)

Abstention : 16

Observation :

(*) Mmes DREYSSE et SCHAETZEL souhaitaient s'abstenir.

SERVICE DES ASSEMBLEES

CONSEIL MUNICIPAL 24 JUIN 2019 – Point 24

Ensembles immobiliers Hôteliers - Cession des droits du bailleur par la ville de Strasbourg au profit des emphytéotes : - Hôtel Mercure Wacken - Hôtel Ibis rue de Molsheim.

Pour

15

BEZZARI-Mina, BUFFET-Françoise, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, GSELL-Jean-Jacques, KOHLER-Christel, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SEILER-Michèle, WILLENBUCHER-Philippe

Contre

2

KEMPF-Suzanne, MENAD-Zaza

Abstention

18

BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, DREYSSE-Marie-Dominique, GILLMANN-Luc, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, RAMDANE-Abdelkarim, REMOND-Thomas, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, WERLEN-Jean, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Point 24 à l'ordre du jour :

Ensembles immobiliers Hôteliers - Cession des droits du bailleur par la ville de Strasbourg au profit des emphytéotes : - Hôtel Mercure Wacken - Hôtel Ibis rue de Molsheim.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 15

Contre : 2 (*)

Abstention : 18

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) Mmes KEMPF et MENAD souhaitaient s'abstenir.

CONSEIL MUNICIPAL 24 JUIN 2019 – Point 26

Le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (CPPA) :
Autour de l'A35 et de l'axe RN4/A351 et au-delà de ces emprises.

Pour

38

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

16

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BEZZARI-Mina, OZENNE-Pierre, CUTAJAR-Chantal, DREYSSE-Marie-Dominique, GERNET-Jean-Baptiste, JUND-Alain, MEYER-Paul, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean

Lancement des études préalables relatives à la future Gare routière et à l'évolution des fonctions de la Gare basse :
Protocole d'accord sur l'aménagement et le développement du nœud ferroviaire de Strasbourg.

Pour

54

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERLEN-Jean, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

1

OZENNE-Pierre

Lancement d'une nouvelle procédure de concession de service public relative au parking P3.

Pour

43

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, DREYER-Nicole, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

4

KELLER-Fabienne, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, TARALL-Bornia

Abstention

0

Avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif au stationnement payant sur voirie.

Pour

44

AGHA BABAEI-Syamak, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

5

JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, TARALL-Bornia

Bail emphytéotique au profit de LOCUSEM - Rue du Rempart à Strasbourg –
Avis préalable de la ville de Strasbourg (article L5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour

27

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SEILER-Michèle, TRAUTMANN-Catherine, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

2

BEZZARI-Mina, PEIROTES-Edith

Abstention

14

OZENNE-Pierre, KELLER-Fabienne, RAMDANE-Abdelkarim, REMOND-Thomas, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, ZUBER-Catherine

CONSEIL MUNICIPAL 24 JUIN 2019 – Point 38

NPNRU : signature des conventions 2019-2024 avec l'ANRU.

Pour

43

AGHA BABAEI-Syamak, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

1

KELLER-Fabienne

Point 38 à l'ordre du jour :

NPNRU : signature des conventions 2019-2024 avec l'ANRU.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 1 (*)

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) Erreur de vote : Mme KELLER souhaitait voter « Pour ».

Pour

52

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

0

Nouveau Parc des expositions - réalisation des aménagements urbains périphériques :
lancement des procédures.

Pour

39

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHULTZ-Eric, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

11

JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, REMOND-Thomas, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SENET-Eric, TARALL-Bornia, ZUBER-Catherine

CONSEIL MUNICIPAL 24 JUIN 2019 – Point 43

Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région dans le cadre de l'opération « Marché de Noël de Strasbourg - Alsace » à New-York.

Pour

20

BUFFET-Françoise, DREYFUS-Henri, GERNET-Jean-Baptiste, HERRMANN-Robert, KELLER-Fabienne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François

Contre

10

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, OZENNE-Pierre, DREYSSE-Marie-Dominique, JUND-Alain, RAMDANE-Abdelkarim, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean

Abstention

15

BARRIERE-Caroline, BIES-Philippe, DREYER-Nicole, FELTZ-Alexandre, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, MATHIEU-Jean-Baptiste, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAMEL-Elisabeth, ROGER-Patrick, TETSI-Liliane

CONSEIL MUNICIPAL 24 JUIN 2019 – Point 44

Attribution de subventions commerce et artisanat : **association Les Vitrines de Strasbourg.**

Pour

37

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

3

AGHA BABAEI-Syamak, DREYSSE-Marie-Dominique, SCHULTZ-Eric

Abstention

9

BARSEGHIAN-Jeanne, OZENNE-Pierre, FELTZ-Alexandre, JUND-Alain, KEMPF-Suzanne, RAMDANE-Abdelkarim, SCHAETZEL-Françoise, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean

Attribution de subventions commerce et artisanat (sans l'association Les Vitrines de Strasbourg)

Pour

48

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

0

Point 44 à l'ordre du jour :

Attribution de subventions commerce et artisanat **(sans l'association Les Vitrines de Strasbourg).**

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 48+1 (*)

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) Le boîtier de Mme TETSI n'a pas fonctionné, elle souhaitait voter « Pour ».

Strasbourg, ville hospitalière : Signature d'un contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés entre la Ville de Strasbourg, la Préfecture du Bas-Rhin, et la Délégation Interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR).

Pour

47

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

0

Soutien de la ville de Strasbourg au projet de réalisation de la SIG ARENA – Crédit Mutuel Forum.

Pour

31

BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

8

BARSEGHIAN-Jeanne, OZENNE-Pierre, DREYSSE-Marie-Dominique, JUND-Alain, RAMDANE-Abdelkarim, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, WERLEN-Jean

Abstention

2

AGHA BABAEI-Syamak, FELTZ-Alexandre